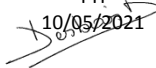
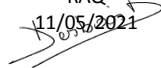


	INSTRUCTION Aide à la réalisation d'un prélèvement de selles pour examen parasitologique	Réf : PM1-PLV-PAR-INS-EPS Page 1 sur 1 Version 02
Emplacement	Secrétariat Logiciel de gestion documentaire	Nombre de copies : 1 papier + 1 numérique
Modifications apportées surlignées en jaune	En tête	Date d'application : 11/06/2021

	Rédaction	Validation du contenu	Approbation	Diffusion
NOM :	Desbois Delphine	Amouroux Isabelle	Amouroux Isabelle	Desbois Delphine
Fonction :	PH	BR	BR	RAQ
Date :	10/05/2021	10/05/2021	10/05/2021	11/05/2021
Signature :				

Votre médecin vous a prescrit un **examen parasitologique des selles**.

L'émission des parasites dans les selles étant discontinuée, il est conseillé de répéter l'examen sur **3 jours consécutifs** ou à quelques jours d'intervalle.

Sauf cas d'urgence, il est souhaitable de faire cet examen à distance de tout traitement comportant des pansements intestinaux, du charbon, de l'huile de paraffine, des antibiotiques et de respecter un délai d'au moins quatre jours après tout examen baryté.

Un régime sans résidu (ni fruit, ni légumes verts) est souhaitable pendant les trois jours précédents l'examen.

Prélèvement :

1. Recueillir la totalité des selles, directement dans le flacon.
2. Bien visser le couvercle du flacon.
3. Mettre le flacon dans le sachet fourni

Apportez le pot au laboratoire dans les **2 heures suivant le recueil**.

Renseignements cliniques à compléter :

Date et heure du recueil :

Traitement en cours :

Symptômes :

- | | |
|------------------------|---------|
| - fièvre | oui/non |
| - diarrhée | oui/non |
| - vomissements | oui/non |
| - douleurs abdominales | oui/non |
| - prurit anal | oui/non |

Voyage :

- | | |
|--------------------|---------|
| - Pays visité(s) : | Dates : |
|--------------------|---------|